



Habitat léger loisirs

Par BRADOR

Bonjour, voilà maintenant 20ans que j'ai construit un chalet sur un terrain de camping qui appartient à la commune avec accord et déclarations de travaux accordé par l'ancien maire.

Le nouveau maire veut m'expulser alors que j'ai tous les documents nécessaires.

A-t-il le droit et si oui doit-il m'indemniser.

Cordialement

Par ESP

Bonjour,

Vous êtes locataire du terrain, que dit votre bail?

Par AGeorges

Renseignez-vous à votre mairie pour savoir s'il existe un PPR (Plan de prévention des risques).

Un certain nombre de campings sont obligés de fermer car ils sont en zone inondable au regard de la dégradation des conditions météorologiques.

Le Maire peut être forcé d'agir suite à une décision d'un juge, ou d'une instance administrative qui lui est supérieure (préfet ou autre).

Dans ce cas, il faudra vous bagarrer pour être indemnisé, mais refuser de partir ne va pas être possible longtemps (intervention possible de la police ou gendarmerie).

Si vous avez des copains américains, demandez-leur comment ils font pour déménager leurs maisons en bois ...

Cordialement